MINISTERE DES EAUX FORETS
CHASSE ET PECHE
=-=-=-=-=-=
DIRECTION DE CABINET
=-=-=-=-=-=
COORDINATION CELLULE FLEGT
=-=-=-=-=-=
N°111/MEFCP/DIRCAB/CCF.11/24

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE - DIGNITE - TRAVAIL
=-=-=-=-=-=

QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus et de la Note de Service n°227/MEFCP/DIRCAB du 23 novembre 2023,

La **SOCIETE TIMBERLAND INDUSTRIES, (PEA188),** est autorisée à exporter ses produits forestiers du **mois d'aout 2024** durant tout le **mois de novembre 2024.**

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 06 NOV 2024

Le Ministre chargé des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

MINISTERE CHARGE DES EAUX, FORÊTS, CHASSE ET PÊCHE
Le Ministre
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Gervais MBATA

MEFCP - CELLULE FLEGT - 2024

Ampliations :
DIRCAB.....1
ICEF.....1
DGEFCP.....1
IFF.....1
Archives 1